

LES RÉFORMES PHARES MISES EN OEUVRE DEPUIS 2017

La stratégie nationale depuis 2017 s'articule autour de quatre grands axes.

RÉFORMES ENGAGÉES	VECTEUR	RÉSULTATS
UN NOUVEL ENVIRONNEMENT FISCAL FAVORABLE À L'INVESTISSEMENT		
Réduction progressive de l'impôt sur les sociétés De 33% en 2017 à 25% d'ici 2022	Loi de finances pour 2018	En 2021, le taux d'IS est de 26.5% pour la quasi-totalité des entreprises et de 27.5% si le chiffre d'affaires est supérieur à 250 M€
Allègement des impôts de production <ul style="list-style-type: none"> Réduction de moitié de la CVAE et de la taxe foncière Abaissement de 3 à 2% de la VA du taux de plafonnement de la Contribution économique territoriale 	Loi de finances pour 2021	20 Md€ d'allègements sur la période 2021-2022 puis 10 Md€ par an
Pérennisation du Crédit d'Impôt Recherche (CIR) 30% du montant des dépenses de R&D déductible jusqu'à 100 M€ de dépenses (5% au-delà)	Loi de finances annuelle	La France se classe au 2^e rang des pays de l'OCDE pour le financement de la R&D
Baisse de la fiscalité du capital avec la mise en œuvre d'un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 30% sur les revenus du capital, transformation de l'ISF en IFI	Loi de finances pour 2018	Amélioration de la compétitivité fiscale (La France résiste aux chocs, Baromètre de l'attractivité <i>Ernst & Young</i> , juin 2019)
TRANSFORMATION DU MODÈLE SOCIAL FRANÇAIS		
Réforme du marché du travail : accords de performance collective, simplification des licenciements pour motif économique, facilitation du dialogue social	Ordonnances travail du 22 septembre 2017	Baisse des contentieux prud'homaux , flexibilité du marché du travail et transformation des instances sociales
Réforme de la formation professionnelle et de l'apprentissage Plan d'investissement dans les compétences	Loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018	2 millions de personnes formées sous 5 ans et 15 Md€ d'ici 2022
Allègement pérenne des cotisations sociales d'assurance maladie	Loi de finances pour 2018	Baisse du coût du travail pour les rémunérations inférieures à 3 886 € brut/mois (moins 6 points de cotisations)
Stimuler l'emploi des publics fragiles : <ul style="list-style-type: none"> Emplois francs : Jusqu'à 15 000 pour l'embauche de salariés habitant dans des quartiers prioritaires Apprentis jusqu'à 8 000 € par emploi 	Décret du 26 décembre 2019 Plan #1jeune1solution	Triplement des moyens consacrés aux jeunes (6,7 Md€) Création de 160 000 emplois en 2021
Amélioration du pouvoir d'achat des salariés	Loi de finances pour 2018 et 2019	Défiscalisation des heures supplémentaires, suppression de la taxe d'habitation, prime d'activité
Activité partielle : amplification du régime d'activité partielle et déploiement d'un régime d'activité partielle de longue durée	Ordonnance du 14 octobre 2020	Sécurisation des salariés et des employeurs soumis à une baisse d'activité
Transformation de l'assurance chômage et de l'aide aux demandeurs d'emploi	Loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018	Incitations au retour à l'emploi et à l'embauche en CDI

LES RÉFORMES PHARES MISES EN OEUVRE DEPUIS 2017

La stratégie nationale depuis 2017 s'articule autour de quatre grands axes.

RÉFORMES ENGAGÉES	VECTEUR	RÉSULTATS
SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE ET FACILITATION DES IMPLANTATIONS EN FRANCE		
Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises : simplification des créations d'entreprise, cadre juridique des ICO (levée de fonds par émissions de jetons numériques), facilitation de l'intéressement et participation en entreprises...	Loi PACTE du 22 mai 2019	Première version du guichet unique en janvier 2021, une dizaine de dossiers de demande de visa ICO, encours de 145 Md€ d'épargne salariale et retraite et de 55 Md€ de fonds d'actionariat début 2020
Renforcement des fonds propres des TPE, PME et ETI	Plan de relance France Relance	100 fonds labellisés début décembre 2020
Appels à projets pour accélérer la création ou relocalisation d'activités industrielles en France	Plan de relance France Relance : Appels à projets	1 Md€ de financement public 520 entreprises lauréates fin 2020 , 2nd appel à projets en cours
Mise en œuvre du droit à l'erreur, simplification et dématérialisation des démarches des entreprises	Loi ESSOC du 10 août 2018	Relations fluidifiées avec l'administration, simplification administrative
Sites clés en main Accélérer la réalisation des implantations industrielles, simplifier la commande publique	Loi ASAP du 7 décembre 2020	78 sites clés en main Renforcement de l'attractivité
ACCÉLÉRATION DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE		
Programmation pluriannuelle de l'énergie Stratégie Nationale Bas Carbone	Décret 23 avril 2020	Neutralité carbone en 2050
Limiter les déchets : transformer notre économie linéaire, produire, consommer, jeter, en une économie circulaire	Loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC), 10 février 2020	Fin de la mise sur le marché des emballages en plastique à usage unique d'ici 2040 100% de plastique recyclé d'ici le 1^{er} janvier 2025
Verdissement des ports (200 M€), modernisation du secteur ferroviaire (4,7 Md€), réhabilitation de friches industrielles (300 M€), aides publiques pour l'adaptation des processus industriels et l'amélioration de l'efficacité énergétique (1,2 Md€)	Plan de relance France Relance	Créer un environnement attrayant et simplifié pour l'implantation d'activités industrielles
Investir dans les technologies du futur et innover dans la transition écologique (hydrogène décarboné, décarbonation de l'industrie agro-alimentaire, transport et mobilité)	PIA 4	11 Md€ entre 2021 et 2022 (numérisation des services publics, efficacité énergétique et adaptation des processus industriels) Économiser jusqu'à 80% d'émissions de CO2